



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 09 décembre 2019, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Anne-Marie Meyran, et Mélanie Grenier et Monsieur le conseiller, Christian Lacroix formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Monsieur le conseiller, Raymond Martin est absent.

Madame, la conseillère, Diane Imonti assiste via vidéoconférence.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron est aussi présent.

Assistance : 4 personnes.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 09 décembre 2019

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1** Ouverture de la séance
 - 1.2** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019
 - 1.4** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5** Présentation des comptes du mois de novembre 2019 - Municipalité
 - 1.6** Présentation des comptes du mois de novembre 2019 - Pourvoirie et camping
 - 1.7** Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 1.8** **Avis de motion** – Règlement numéro R-287 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux de taxes foncières spéciales pour l'année 2020
 - 1.9** **Avis de motion** – Règlement numéro R-288 établissant des compensations pour le service d'aqueducs et d'égouts pour l'année 2020
 - 1.10** **Avis de motion** – Règlement numéro R-289 établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2020
 - 1.11** **Avis de motion** – Règlement numéro 290 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2020
 - 1.12** **Avis de motion** – Règlement R-291 établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2020
 - 1.13** Montant des taxes pour les personnes endettées envers la Municipalité en date de décembre 2019.

- 1.14 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités
- 1.15 Avis d'élection - Vacance au poste de conseiller du siège numéro 2

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Approbation du budget 2020 du service d'incendie de la Rivière Kiamika (SSIRK)
- 2.2 Désignation des personnes autorisées à signer les ententes intermunicipales des services incendie
- 2.3 Demande de résolution – Autorisant la compagnie CLR à faire le transfert des licences radios pour l'inscription à Industrie Canada

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 Demande de résolution – Autorisant la circulation de véhicules hors route sur une portion du Chemin Ferme-Rouge
- 3.2 Modification de la résolution 2019-09-222 dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale volet – Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Labelle
- 3.3 Présentation des soumissions pour l'achat de pneus pour les camions dix (10) roues

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Présentation des soumissions pour la préparation de la carte de la Municipalité

8. VARIA

- 8.1 Annulation des montants – Comptes de taxes

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

.....

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-12-291

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2019-12-292

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-12-293

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 11 novembre 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2019-12-294

1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 09 décembre 2019, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1^{er} novembre au 30 novembre 2019, au montant total de 1 996.21 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2019-12-295

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de novembre 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
82 787,61 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
21 764.15 \$.

ADOPTÉE

2019-12-296

1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de novembre 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
1 396,72 \$.
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
418,30 \$.

ADOPTÉE

2019-12-297

1.7 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes de:

- Monsieur Michel Dion, maire;
- Madame Diane Imonti, conseillère au poste numéro 1;

- Monsieur Raymond Martin, conseiller au poste numéro 3;
- Monsieur Christian Lacroix, conseiller au poste numéro 4;
- Madame Anne-Marie Meyran, conseillère au poste numéro 5;
- Madame Mélanie Grenier, conseillère au poste numéro 6.

ADOPTÉE

2019-12-298

1.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-287 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-287 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-287 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-12-299

1.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-288 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Anne-Marie Meyran qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-288 établissant des compensations pour le service d'aqueducs et d'égouts pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-288 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-12-300

1.10 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R-289 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-289 établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-289 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-12-301

1.11 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 290 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-290 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-290 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-12-302

1.12 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT R-291 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION AUX FINS DE FINANCER LA GESTION DES BOUES SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE POUR L'ANNÉE 2020

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-291 établissant une tarification aux fins de financer la gestion des boues septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2020.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-291 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2019-12-303

1.13 MONTANT DES TAXES POUR LES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ EN DATE DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le montant des taxes pour les personnes endettées envers la Municipalité en date du 09 décembre 2019 pour un montant de 118 102,59 \$ plus les intérêts de 11 923,79 \$ pour un total de 130 026,38.

ADOPTÉE

2019-12-304

1.14 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer à la FQM pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2019-12-305

1.15 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU SIÈGE NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller du siège numéro 2, Monsieur Robert Le Blanc, a pris fin le 6 novembre 2019, date de son décès ;

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre 2019, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 2 est déposé par le secrétaire-trésorier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour un scrutin de la prochaine élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller du siège numéro 2 doit être comblé par une élection partielle ;

Le secrétaire général avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 2 de la municipalité de Kiamika, et avise également le conseil qu'une date de scrutin sera ultérieurement fixée dans un délai de 4 mois suivant la date de vacance du poste.

ADOPTÉE

2019-12-306

2.1 APPROBATION DU BUDGET 2020 DU SERVICE D'INCENDIE DE LA RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK)

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2020 du Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK) présenté au comité incendie le 30 octobre 2019, au montant total de 329 925 \$, tel que présenté par la directrice des finances de la municipalité de Lac-des-Écorces.

Ces dépenses seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces et Chute-Saint-Philippe selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

2019-12-307

2.2 DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES ENTENTES INTERMUNICIPALES DES SERVICES INCENDIE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Marc-André Bergeron à participer, compléter et signer les divers documents en lien avec les ententes intermunicipales des services incendie.

ADOPTÉE

2019-12-308

2.3 DEMANDE DE RÉOLUTION – AUTORISANT LA COMPAGNIE CLR À FAIRE LE TRANSFERT DES LICENCES RADIOS POUR L'INSCRIPTION À INDUSTRIE CANADA

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer le secrétaire-trésorier et directeur général, Monsieur Marc-André Bergeron comme représentant de la municipalité de Kiamika et lui permettre de signer les documents nécessaires pour autoriser la compagnie CLR à effectuer le transfert de licences radios auprès d'Industrie Canada.

ADOPTÉE

2019-12-309

3.1 DEMANDE DE RÉOLUTION – AUTORISANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR UNE PORTION DU CHEMIN FERME-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la route empruntée par les véhicules hors route (VHR) lors des saisons précédentes n'est plus disponible ;

CONSIDÉRANT QUE la portion utilisée par les véhicules hors route a déjà été balisée par les clubs de VHR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents de permettre aux véhicules hors route de circuler sur une portion du chemin Ferme-Rouge.

ADOPTÉE

2019-12-310

3.2 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-09-222 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET- PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LABELLE

ATTENDU QUE la municipalité de Kiamika a pris connaissance des modalités d'application du volet-Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV :

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les dépenses d'un montant de 23 601\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2019-12-311

3.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE PNEUS POUR LES CAMIONS DIX (10) ROUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entretient ses chemins au cours de la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE les pneus actuellement sur les camions ne sont pas optimaux pour affronter les conditions hivernales ;

CONSIDÉRANT QUE les pneus actuellement sur les camions seront utilisés exclusivement pour la période estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Pneus Lavoie Mont-Laurier au coût de 10 320.32\$ excluant les taxes pour l'achat de 16 pneus d'hiver et jantes, installation comprise.

ADOPTÉE

2019-12-312

7.1 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS POUR LA PRÉPARATION DE LA CARTE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale adoptée par la Municipalité comprend la mise à jour de la carte du village de Kiamika;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Noble Théâtre des trous de siffleux au coût de 500.00\$ excluant les taxes pour la conception d'une carte du village.

ADOPTÉE

2019-12-313

8.1 ANNULATION DES MONTANTS – COMPTES DE TAXES

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'annulation des montants indiqués ci-dessous au compte des matricules suivants :

MATRICULE	MONTANT	RAISON
0240 13 6427	297.23\$ (à confirmer)	Résiliation bail MERN
8650 69 1063	0.75\$	Montant inférieur à 2\$
8837 09 2390	0.80\$	Montant inférieur à 2\$
8838 32 3277	2.33\$ (2017 à 2019)	Montant inférieur à 2\$
9449 62 3354	0.75\$	Montant inférieur à 2\$
9551 84 3249	0.75\$	Montant inférieur à 2\$
9551 96 1655	0.75\$	Montant inférieur à 2\$
9751 29 9821	0.75\$	Montant inférieur à 2\$

ADOPTÉE

2019-12-314

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h45.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Secr.-trés./directeur général

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire